

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE L'ESSONNE
VILLE DE GRIGNY

DEL-2023-049

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE**

Séance du Lundi 17 avril 2023

L'An deux mille vingt-trois, le Lundi dix-sept avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Grigny, légalement convoqué, s'est assemblé en Mairie, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philippe RIO, Maire.

Date de convocation : 11 avril 2023

Nombre de membres :

- En exercice : 35
- Présents : 22
- Votants : 29

Présents : P. RIO – Y. LE BRIAND – L. CAMARA – F. OGBI – P. TROADEC – C. TAWAB KEBAY – G. DJEARAMIN – S. BELLAHMER – A. ZERKAL – M. GAMINETTE – M. ISSA – M. SOILIH – A.M. ABOUDOU – S. CHABROT – S.L. DIARRA – I. KEDDOU – S. GHENAIM – A. KÖSE – S. GIBERT – N. SAUNIER – J. BOUBENDIR – D. BRIVADY.

Excusés Représentés : F. MAHFOUD représentée par F. OGBI – P. LOUISON représenté par Y. LE BRIAND – J. BORTOLI représenté par P. RIO – M. AUBRY représentée par C. TAWAB KEBAY – R.M. THUILOT représentée par S. GHENAIM – C.O. N'DIAYE représenté par S. GIBERT – M. FOLLY représentée par G. DJEARAMIN.

Délibération N° DEL – 2023 – 049 : Demande de subvention au titre du fonds vert pour l'accélération de la transition écologique dans les territoires

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2334-42,

Vu la loi n°82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu la loi n°83-8 du 07 janvier 1983 portant répartition de compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'État,

Vu la création du fonds vert pour l'accélération de la transition écologique dans les territoires,

Considérant que ce fonds vert est abondé à hauteur de 2 milliards d'euros afin de soutenir notamment les projets visant à l'amélioration du cadre de vie et réduire les pressions sur la biodiversité et de la restaurer sur l'ensemble du territoire,

Considérant que la stratégie nationale biodiversité 2030 traduit l'engagement de la France au titre de la convention sur la diversité écologique,

Considérant le projet VitaSeine et la création d'une trame paysagère et les enjeux de réappropriation de la nature par les habitants,

Considérant que ce projet a été examiné par la commission Ressources du 12 avril 2023,

Délibère et,

Demande, au titre du fonds vert pour 2023, une subvention pour le projet suivant :

- VitaSeine – phase 1 de la trame paysagère à Grigny, pour un total de 2 885 000 € HT de travaux,

Sollicite un financement d'un montant de 1 154 000,00 € de ce projet,

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les différents documents relatifs à la demande et à l'attribution de la subvention au titre du fonds vert.

Ainsi délibéré les, jours, mois et an susdits,

Le Maire,

Philippe RIO

Vote pour à l'unanimité

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte publié le 25 AVR. 2023
Transmis en Préfecture le 25 AVR. 2023

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification